

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SATESE

*Service d'Assistance au
Traitement des Effluents et
au Suivi des Eaux*

ASSAINISSEMENT
NON
COLLECTIF





En Tarn-et-Garonne, près de 45% de la population est concernée par l'assainissement non collectif. Cela représente près de 50 000 installations.

TABLE DES MATIERES

Le SATESE de Tarn-et-Garonne.....	2
Le SATESE.....	2
Domaines d'intervention	2
Organigramme.....	3
La mission Assainissement Non Collectif.....	4
La mission assainissement non collectif.....	4
Ses domaines d'interventions.....	4
Son financement.....	4
Les conventions de partenariat.....	4
Description.....	4
Evolution depuis sa mise en place.....	5
Le contrôles des installations neuves en 2025.....	6
L'animation du réseau de techniciens SPANC.....	7
Le réseau de Techniciens.....	7
Les actions menées.....	7
La Charte Départementale de l'ANC.....	9
La Charte ANC.....	9
Les actions menées.....	10
L'Animation régionale.....	12
L'ARTANC.....	12
Perspectives 2026.....	12
Le contrôle des nouvelles installations.....	12
Les ANC supérieurs à 20 EH.....	12
L'animation du réseau de techniciens.....	12
La Charte ANC.....	12
Annexes.....	14

Le SATESE de Tarn-et-Garonne

→ Le SATESE

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) est un service du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne. Créé en 1976, il a pour vocation d'accompagner et de conseiller les collectivités dans l'exploitation de leurs stations d'épuration.

→ Domaines d'intervention

Initialement centré sur l'assainissement collectif, le SATESE a progressivement élargi ses champs d'intervention. Aujourd'hui, il mène des missions d'assistance technique et d'animation territoriale dans cinq domaines différents.

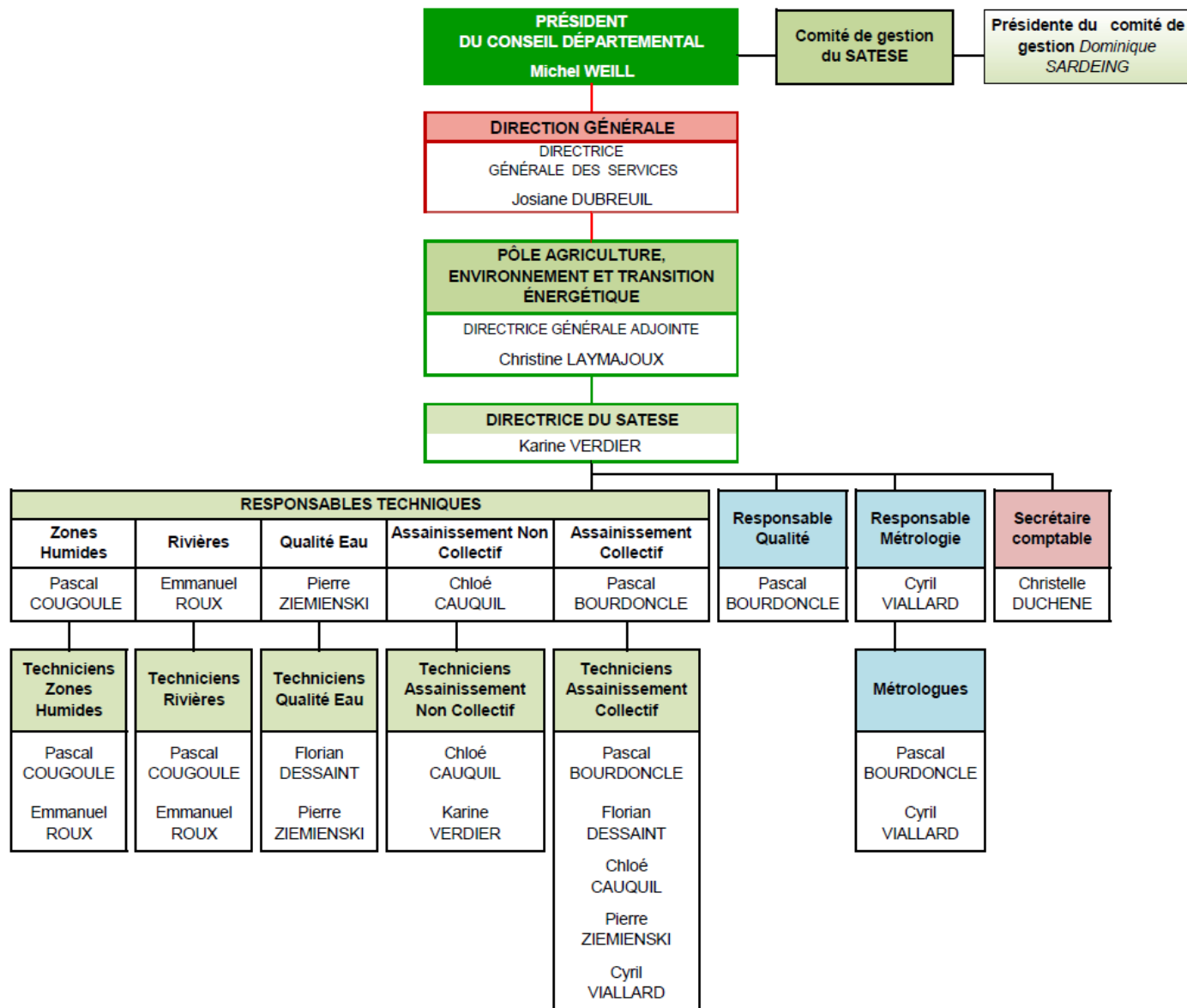
5 domaines d'interventions du SATESE :

- L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- LES ZONES HUMIDES
- LA GESTION DES COURS D'EAU
- LE SUIVI DE LA QUALITE ET DES DEBITS DES EAUX DE RIVIERES

Le service est composé de 9 agents, dont la majorité intervient sur plusieurs de ces missions.



→ Organigramme 2025 du SATESE



La mission Assainissement Non Collectif

→ La mission assainissement non collectif

Mise en place en 2002, la cellule assainissement non collectif (ANC) avait initialement pour mission d'accompagner les collectivités dans la création des SPANC et dans la réalisation des contrôles des nouvelles installations. Depuis, les collectivités se sont structurées et ont déployé les SPANC conformément aux exigences réglementaires. Aujourd'hui, la mission assainissement non collectif se concentre principalement sur deux missions.

→ Ses domaines d'interventions

2 principales missions de la cellule ANC :

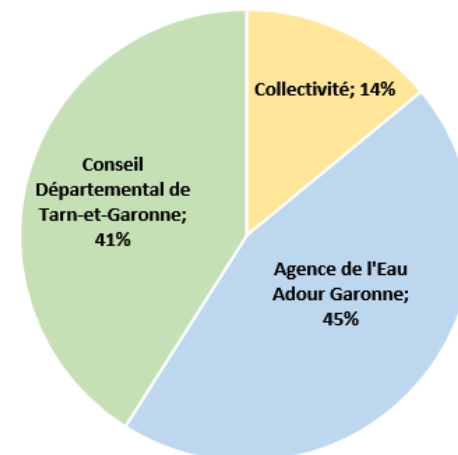
- LE CONTROLE DE NOUVELLES INSTALLATIONS
- L'ANIMATION TERRITORIALE



La cellule ANC est composée de **3 agents**, dont 2 techniciennes et 1 secrétaire pour **0,88 équivalents temps plein** en 2025. Chaque agent intervenant sur la mission ANC intervient également sur d'autres missions du SATESE.

→ Son financement

Pour l'année 2025, le budget de la cellule ANC s'élève à **56 943,44 €** en fonctionnement. La mission est financée par les collectivités signataires de la convention de partenariat (facturation des visites de contrôles), l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.



En 2025, la participation financière des communes signataires de la convention de partenariat affiche un montant total de **7 982 €**.

Les conventions de partenariat pour le contrôle des nouvelles installations

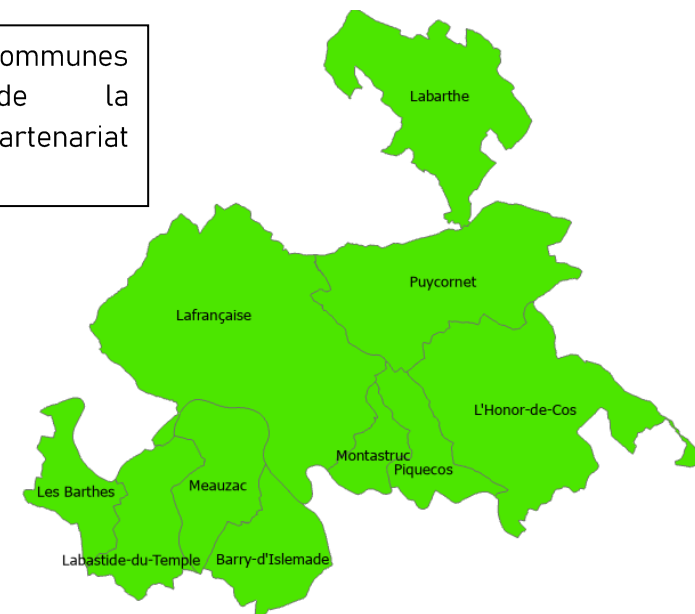
→ Description

La convention de partenariat relative à la mise en œuvre du contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif, conclue entre le Conseil départemental et les communes ou leurs groupements, a été instaurée en février 2003 pour une durée de trois ans. Ce dispositif avait initialement pour objectif d'accompagner les collectivités dans l'exercice de la compétence assainissement non collectif (ANC), avant leur structuration en régie ou en délégation de service public.

Dans ce cadre, chaque intervention réalisée par le SATESE — comprenant le contrôle de conception ainsi que le contrôle de bonne exécution des

travaux — est facturée 77,50 € à la collectivité conventionnée. Les visites complémentaires éventuellement nécessaires à l'instruction de certains dossiers ne donnent pas lieu à une facturation supplémentaire.

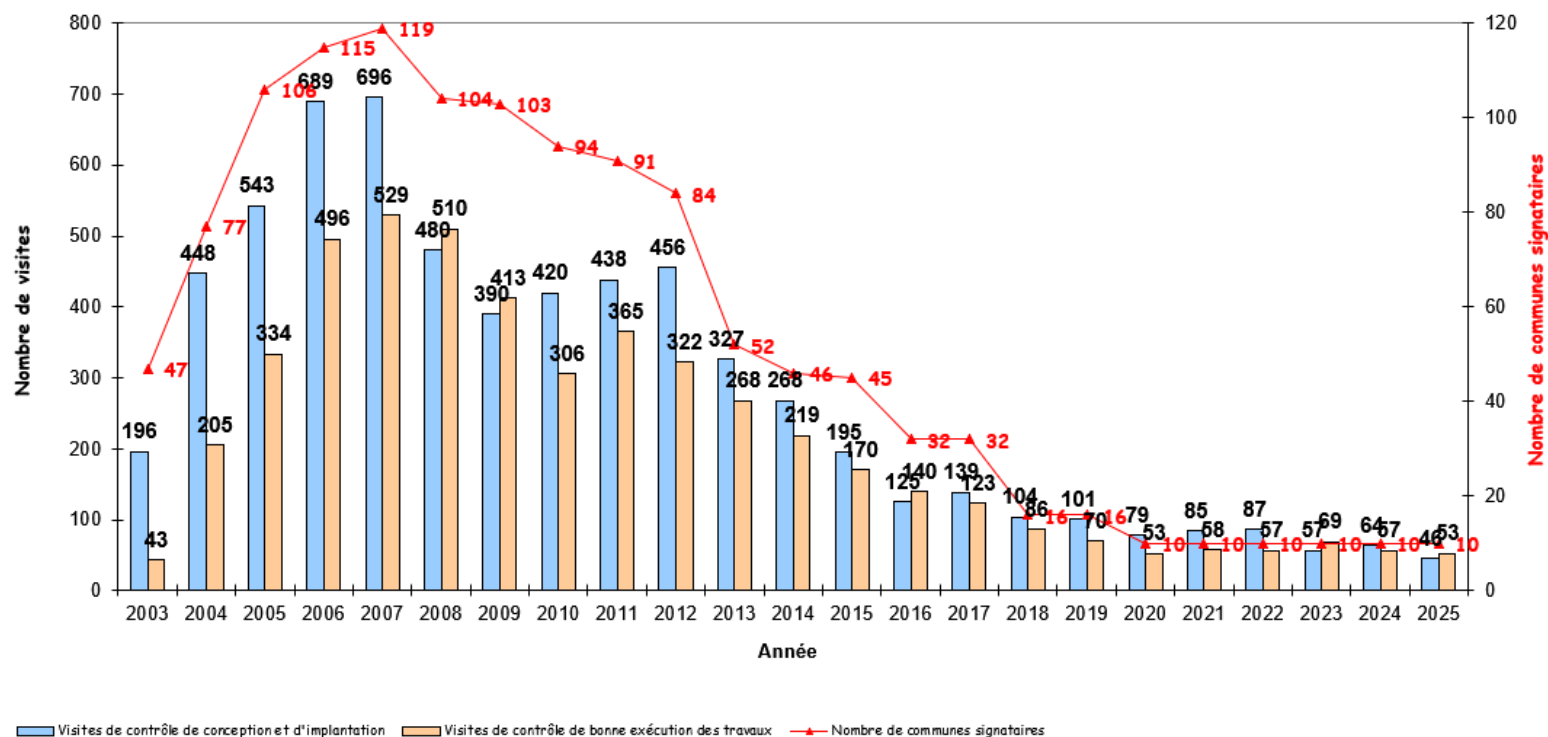
Les 10 communes signataires de la convention de partenariat en 2025



→ Evolution

Lors de sa mise en place en 2003, la convention comptait 47 communes signataires. Ce nombre a progressivement augmenté jusqu'en 2007, atteignant 119 communes. Par la suite, la structuration progressive des groupements de communes et la prise de compétence ANC, exercée soit en régie soit par l'intermédiaire de prestataires, ont entraîné une diminution du nombre de conventions de partenariat. Depuis 2020, le nombre de communes signataires s'est stabilisé. En 2025, dix communes sont encore engagées dans ce dispositif.

Bilan des visites de contrôle d'assainissement non collectif réalisées par le SATESE depuis la mise en place des conventions de partenariat



→ Les contrôles des installations neuves en 2025

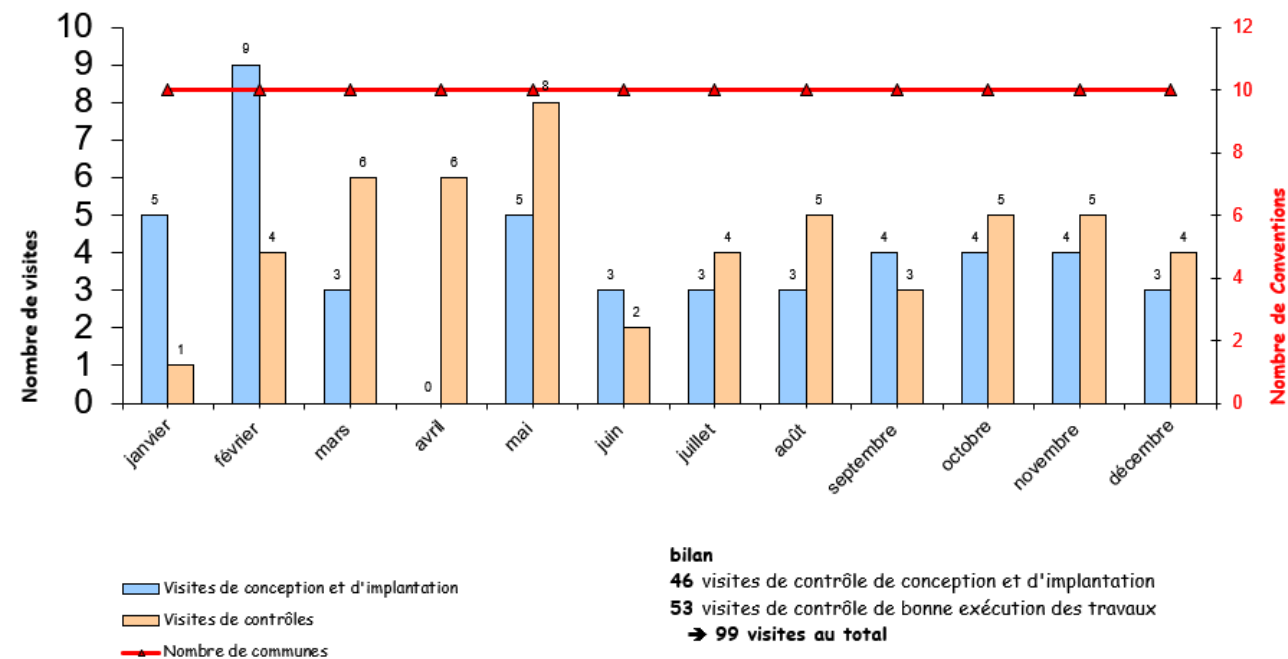
Dans le cadre du contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif, réalisées à l'occasion de permis de construire ou de réhabilitations volontaires, les agents de la Cellule Assainissement Non Collectif ont effectué, en 2025, 99 visites pour les 10 communes signataires de la convention de partenariat. Ce niveau d'activité diminue par rapport à 2024, année au cours de laquelle 121 visites avaient été réalisées.

Les interventions réalisées en 2025 se répartissent de la manière suivante :

- 46 contrôles de conception et d'implantation
- 53 contrôles de bonne exécution de travaux

Il convient de préciser que les visites supplémentaires ou complémentaires ne sont pas comptabilisées dans ces données, bien qu'elles représentent une part significative de l'activité. En effet, certains dossiers nécessitent plusieurs contre-visites, notamment dans le cas de projets complexes, de modifications apportées en cours d'instruction ou lorsque les travaux de réalisation du dispositif d'assainissement ne sont pas achevés lors de la première intervention. Ces visites complémentaires sont réalisées chaque fois que nécessaire, soit à l'initiative du service, soit à la demande des usagers, des professionnels ou des communes concernées.

Bilans des contrôles réalisés en 2025 par le SATESE dans le cadre de la convention de partenariat avec les collectivités



L'animation Départementale

→ Le réseau de techniciens

Le SATESE assure l'animation du réseau départemental des techniciens SPANC, qu'ils exercent au sein de structures publiques ou privées. Ce réseau regroupe **16 techniciens** sur le territoire du Tarn-et-Garonne.

Les techniciens intervenant dans le domaine de l'ANC ne sont pas systématiquement issus de cette spécialité et ne bénéficient pas toujours, à leur arrivée, d'une formation spécifique à l'ANC. Les structures employeuses assurent néanmoins une formation interne afin de permettre la prise en main des missions. Dans ce contexte, le rôle d'accompagnement du SATESE apparaît essentiel.

En 2025, le réseau a connu un important renouvellement avec le départ de cinq techniciens et l'arrivée de trois nouveaux agents. Afin de faciliter leur prise de poste, le SATESE apporte un appui technique et réglementaire adapté, notamment par la réalisation d'informations sur la *réglementation* ANC, l'accompagnement sur le terrain lors des contrôles réalisés par le technicien, ainsi qu'une assistance technique continue permettant de répondre aux différentes questions rencontrées dans l'exercice de leurs missions.

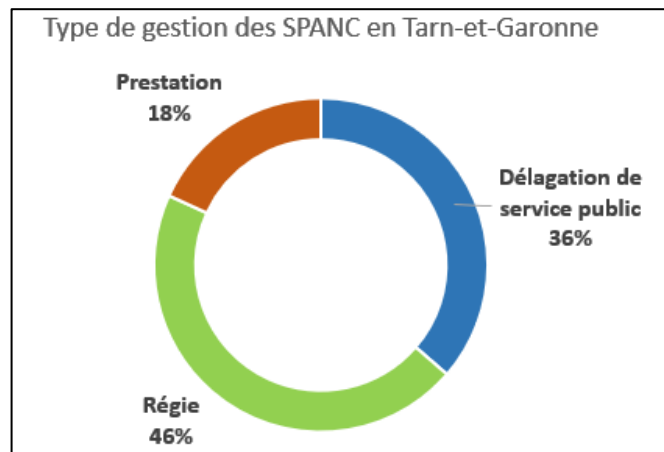
Plus largement, le SATESE assure la diffusion d'informations techniques, juridiques et réglementaires, ainsi qu'une veille sur les évolutions et les événements liés au secteur de l'ANC. Cette animation favorise les échanges entre techniciens, le partage de retours d'expérience et la mise à jour des connaissances professionnelles. Elle contribue également à une harmonisation progressive des pratiques à l'échelle départementale.

→ Les actions menées en 2025

❖ Une réunion technique.

Le SATESE organise une fois par an à minima une réunion technique. Tous les techniciens sont invités, et une majeure partie est présente à la réunion. L'ordre du jour est établi en fonction des besoins exprimés par les techniciens, de l'actualité ou des évolutions techniques ou réglementaires. En 2025, l'ordre du jour portait principalement sur la réalisation des contrôles de bon fonctionnement et des diagnostics dans le cadre de vente. Les techniciens sont de plus en plus confrontés à des litiges. Cette réunion a notamment permis d'échanger autour des points de contrôles, les méthodes de contrôles, la rédaction des rapports et l'accès aux propriétés privées. Des propositions ont été faites concernant les méthodes de contrôles ainsi que les mentions à apporter aux rapports pour limiter les contentieux.

Cette réunion a également permis des retours d'expériences. Les nouveaux techniciens ont également pu rencontrer les techniciens déjà présents sur le Département.

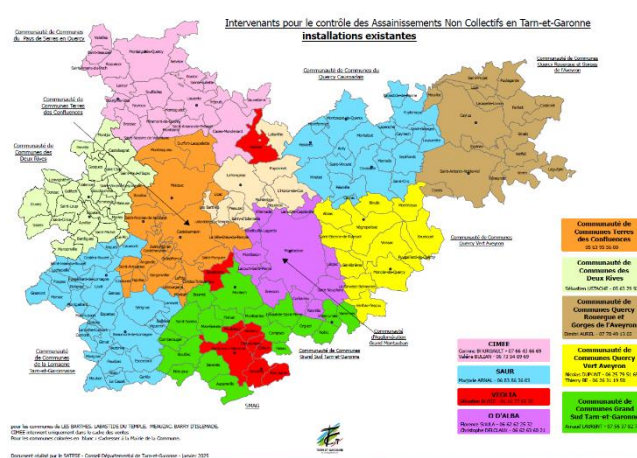


- ❖ Appuis technique et réglementaire.

Dans le cadre de l'animation territoriale, la cellule ANC est régulièrement sollicitée pour des **appuis techniques** ou **règlementaires** par des techniciens, des collectivités, et des installateurs qui font face à des dossiers ou des situations particulières.

❖ Les Cartes et les Répertoires.

Les cartes et répertoires des différents intervenants chargés des contrôles sont régulièrement mis à jour par le SATESE. Ils sont mis à disposition des professionnels et des particuliers qui en font la demande, puis largement diffusés.



❖ Groupe de travail.

Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer une trame commune pour les rapports de contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien, ainsi que pour ceux réalisés dans le cadre des cessions immobilières. Cette démarche fait suite aux besoins exprimés par les techniciens.

Dans un premier temps, le groupe a travaillé sur le contenu technique de la trame. Dans un second temps, les textes généraux ainsi que des formulations types destinées aux conclusions seront élaborés. À

chaque étape, l'ensemble des techniciens du département est consulté afin de recueillir leurs avis et de valider les propositions.

- ❖ Les ANC supérieurs à 20 EH.

Le SATESE accompagne les techniciens SPANC dans le suivi des installations d'ANC supérieures à 20 EH, en leur apportant un soutien technique. En 2025, un contrôle de bonne exécution a été effectué et deux SPANC ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de contrôles de conception et d'implantation.

Le recensement des ANC de plus de 20 Équivalents-Habitants (EH) se poursuit. À ce jour, **71 installations** de ce type sont recensées sur le département. Ce nombre reste **évolutif**, de nouvelles installations étant mises en service chaque année. Les données déjà collectées doivent encore être complétées. Le SATESE souhaite réaliser des visites avec les techniciens du secteur sur ces installations. Des réflexions sont également engagées concernant ces dispositifs particuliers afin de définir les modalités d'accompagnement que le SATESE pourrait proposer aux collectivités et aux techniciens pour le suivi de ces installations, notamment à travers l'élaboration de guides de contrôle ou de formulaires types.



La Charte Départementale de l'ANC

→ La Charte Départementale

La Charte Départementale de l'Assainissement Non Collectif, initiée par la CNATP 82, a été signée le 5 juillet 2013. Elle rassemble plusieurs partenaires institutionnels et professionnels.

Les partenaires :

- Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- L'association des Maires et Présidents d'intercommunalités du Tarn-et-Garonne
- L'Etat
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne
- La Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysages de Tarn-et-Garonne (CNATP 82)
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 82)
- La Chambre des notaires de Tarn-et-Garonne
- Une association de consommateurs (UFC que Choisir)

Charte Départementale
del'AssainissementNonCollectif
enTarnetGaronne

La Charte vise à garantir la qualité de réalisation des ouvrages d'assainissement non collectif et constitue un référentiel de bonnes pratiques à destination de l'ensemble des acteurs du secteur.

Le SATESE assure l'animation et le secrétariat de la Charte. Dans ce cadre, il anime la journée annuelle de formation destinée aux installateurs, et instruit les demandes ainsi que les renouvellements d'adhésion. En 2025, 26 installateurs sont adhérents à la Charte.

La journée de formation, organisée en février 2025, a réuni les installateurs d'assainissement non collectif autour de thématiques techniques et réglementaires. La formation a notamment traité des différents types de filières d'ANC, des installations d'ANC sans étude de sol, ainsi que des questions d'implantation, de choix de filière et de mise en œuvre. Elle a également inclus des retours d'expérience de techniciens, de vidangeurs et d'entreprises d'entretien. Enfin, elle a abordé les mentions à faire figurer sur les devis, factures et procès-verbaux de réception en l'absence d'étude de sol.

Cette rencontre annuelle, mise en place depuis 2014, favorise également les échanges et les retours d'expériences entre professionnels. Chaque année, une quinzaine d'installateurs y participent.



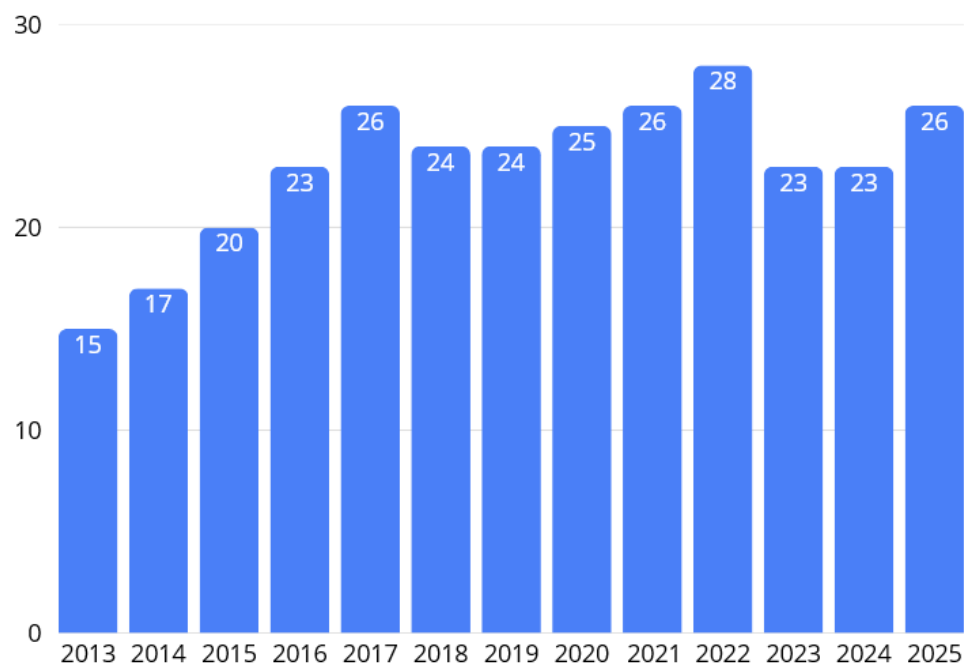
Le comité de suivi de la Charte s'est réuni le 21 mars 2025. La liste des installateurs adhérents à la Charte a été mise à jour, communiquée à toutes les Collectivités et aux techniciens et publiée sur le site internet du Conseil Départemental.

Une carte situant les installateurs à l'échelle du département a été réalisée et jointe en annexe de la liste.



En 2025, 26 installateurs sont adhérents à la Charte Départementale.

Nombre d'installateurs adhérents à la Charte



➔ Les actions menées en 2025

❖ Modification du texte de la Charte

Après plus de dix années d'existence, le texte de la Charte a fait l'objet d'une révision. Cette mise à jour vise, d'une part, à intégrer les évolutions réglementaires intervenues depuis sa création et, d'autre part, à adapter son contenu à l'intégration de nouvelles professions.

Les principales modifications portent sur :

- la prise en compte de la dissolution de la CNATP82, qui assurait jusqu'alors la présidence de la Charte. Celle-ci est désormais confiée à la CAPEB82
- l'intégration de nouvelles professions ; les vidangeurs et les entreprises spécialisées dans l'entretien et la maintenance des installations d'ANC
- l'ajout d'un paragraphe rappelant les obligations des notaires en matière de transmission d'informations aux SPANC dans le cadre des ventes immobilières

Des réunions de travail ont été organisées avec les vidangeurs et les entreprises spécialisées dans l'entretien et la maintenance des installations d'ANC afin de leur présenter le projet de Charte, les engagements spécifiques qui leur sont proposés, ainsi que ceux des autres acteurs et partenaires impliqués. Le texte a également été soumis aux membres du comité de suivi.

La version finale sera présentée aux élus du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en 2026. La signature officielle de cette nouvelle Charte est envisagée à l'automne 2026.

❖ Création de plaquettes d'informations.

Au cours de l'année 2025, deux plaquettes d'information relatives à l'assainissement non collectif ont été élaborées :

Les plaquettes élaborées :

- une plaquette à destination des notaires, des vendeurs et des acquéreurs, visant à informer sur les obligations et démarches liées à l'ANC dans le cadre des transactions immobilières
- une plaquette destinée aux usagers, consacrée à l'entretien, à la maintenance et à la vidange des installations d'ANC

La finalisation et la diffusion de ces deux supports sont prévues au cours de l'année 2026.

Extrait de la plaquette destinées aux usagers (en cours de finalisation)



Règles d'utilisation



Bonnes pratiques

- Laisser les regards de visites accessibles.
- Laisser la surface du dispositif perméable à l'air (pas de bitume, pas de béton, etc.).
- Maintenir l'ANC **hors des zones** de :
 - passages et stationnement véhicule,
 - passage d'animaux,
 - stockage,
 - cultures et plantation.
- En quantité raisonnée, il est possible d'utiliser des produits d'entretien (javel, détergent..)
- Privilégier les **produits ménagers naturels ou biodégradable** (vinaigre blanc, ..)





A éviter absolument

Déverser dans le dispositif d'assainissement (égout, WC, etc) tout corps liquide ou solide nuisant au fonctionnement de l'installation :



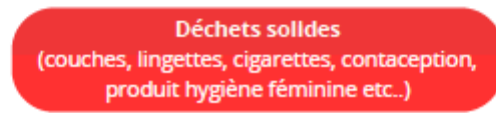
Huiles usagées (vidange, friture, etc.)



Médicaments (comprimés, sirop, etc.)



Produits chimiques (peintures, solvants, pesticides, etc.)



Déchets solides (coussins, lingettes, cigarettes, contraception, produit hygiène féminine etc.)



L'Animation Régionale

➔ L'ARTANC

L'ARTANC, Association Régionale des Techniciens Assainissement Non Collectif, compte une centaine de membres issus du domaine de l'ANC, dont une grande majorité de techniciens SPANC. Cette association a pour but de mettre en commun et de restituer les expériences professionnelles, de sortir de l'isolement les nombreuses petites structures, et enfin, d'assurer une représentation des Services Publics d'Assainissement Non Collectif à l'échelle locale et nationale.

L'ARTANC permet aux techniciens de terrain d'être représentés au niveau des groupes de travail nationaux et des ministères lors des révisions de la réglementation ou dans le cadre de l'élaboration de guides nationaux sur l'ANC. Elle est également présente à l'AFNOR, dans le groupe de travail portant sur la révision du DTU 64.1.

Le SATESE a participé à deux journées techniques de l'ARTANC en 2025.

➤ **Toutes ces actions d'animation territoriale sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur 50%.**

Perspectives 2026

➔ Le contrôle des nouvelles installations

Le nombre de communes signataires de la Charte devrait rester stable, avec dix communes. Environ une centaine de visites devraient être réalisées en 2026.

➔ Les ANC supérieurs à 20 EH

Le SATESE poursuit le recensement de ces installations. Des visites sur le terrain avec les techniciens SPANC du secteur seront réalisées, sous réserves de la disponibilité des techniciens SPANC.

➔ L'animation du réseau de Technicien

Pour l'année 2026, plusieurs actions sont programmées, notamment la finalisation de la trame du rapport de contrôle de bon fonctionnement, l'animation d'une réunion de techniciens ainsi que la poursuite de l'assistance technique et réglementaire.

Par ailleurs, de nouveaux techniciens ayant récemment pris leurs fonctions sur le secteur, le SATESE proposera une partie de leur formation ainsi qu'un accompagnement lors des visites de terrain afin de faciliter leur prise de poste.

➔ La Charte Départementale de l'ANC

Pour l'année 2026, plusieurs actions sont prévues dans le cadre de l'animation et du suivi de la Charte.

Les actions prévues :

- Animation, suivi et promotion de la Charte
- Organisation d'un comité de suivi
- Animation d'une formation destinée aux installateurs
- Animation d'une information destinée aux vidangeurs
- Animation d'une information destinée aux entreprises d'entretien et de maintenance des ANC
- Validation du nouveau texte de la Charte
- Signature officielle de la Charte
- Finalisation et diffusion de la plaquette d'information destinée aux usagers
- Finalisation et diffusion de la plaquette d'information à destination des notaires, agents immobiliers, vendeurs et acquéreurs de biens équipés d'un ANC

Le SATESE souhaite organiser, à l'automne 2026, un événement consacré à l'assainissement non collectif, sur 1 journée.

Les objectifs de la journée :

- la signature officielle du nouveau texte de la Charte
- l'organisation d'une journée technique réunissant les principaux acteurs de l'ANC : installateurs, vidangeurs, entreprises chargées de l'entretien et de la maintenance des installations, techniciens SPANC ainsi que les signataires de la Charte.

Charte Départementale
del'AssainissementNonCollectif
enTarnetGaronne 

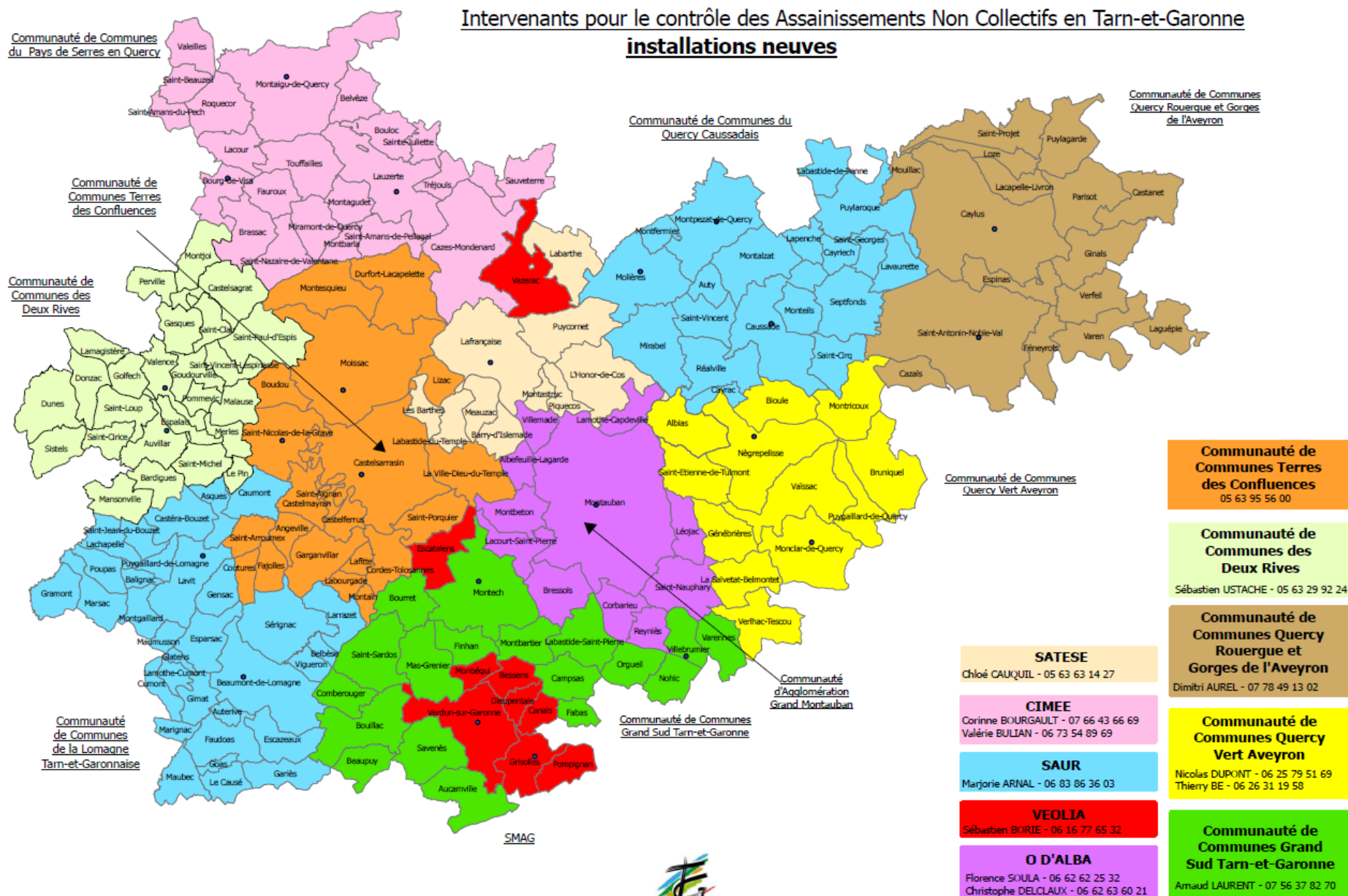
Annexes

Carte contrôle neuf

Carte contrôle existant

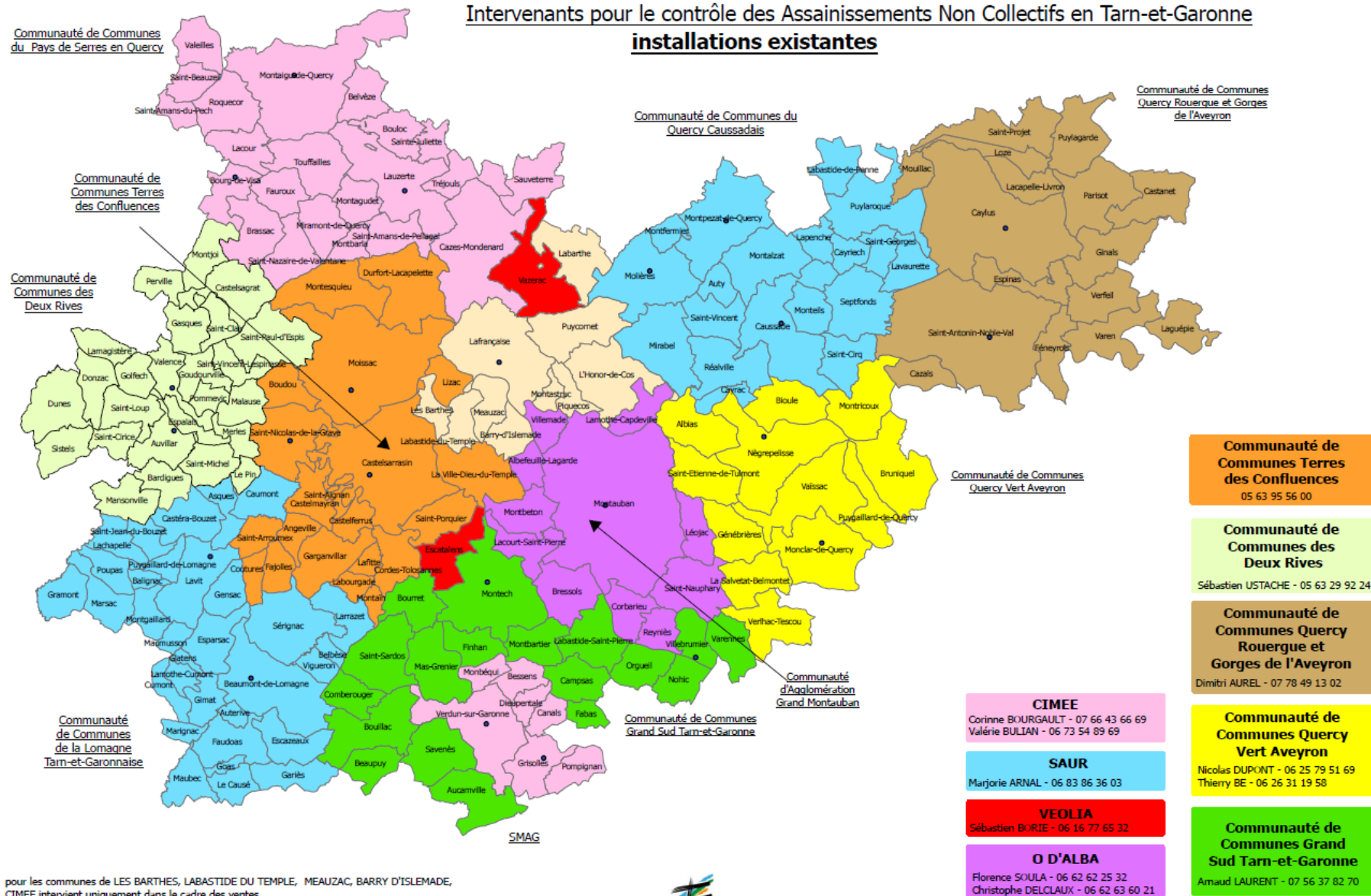
Liste + carte installateurs adhérents à la Charte ANC

Intervenants pour le contrôle des Assainissements Non Collectifs en Tarn-et-Garonne installations neuves



Intervenants pour le contrôle des Assainissements Non Collectifs en Tarn-et-Garonne

installations existantes



pour les communes de LES BARTHES, LABASTIDE DU TEMPLE, MEAUZAC, BARRY D'ISLEMADE, CIMEE intervient uniquement dans le cadre des ventes
Pour les communes colorées en blanc : s'adresser à la Mairie de la Commune.

Document réalisé par le SATESE - Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne - janvier 2025



Liste des installateurs adhérents à la Charte Départementale de l'Assainissement Non Collectif en Tarn et Garonne

*Le département, par ses engagements, est en charge du secrétariat de la Charte.
Il est chargé de réceptionner les demandes d'adhésion et d'établir la liste des installateurs adhérents.*

*La liste suivante est donnée à titre purement informatif.
Le Comité de suivi de la Charte ne saurait être tenu pour responsable en cas de problème et/ou d'incidents occasionnés par ces installateurs.
En cas de problèmes, n'hésitez pas à nous le faire savoir en contactant le secrétariat du Comité de suivi de la Charte :*

*Conseil Départemental de Tarn et Garonne – SATESE 19 rue du docteur Labat, 82 000 MONTAUBAN
Tel : 05 63 63 14 27 / mail : satase@tarnetgaronne.fr*

Cette liste a été validée par le Comité de suivi de la charte réuni dans sa séance du 3 avril 2026. Elle n'est valable que pour l'année en cours.

Liste consultable sur le site internet du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne



Nom entreprise	Coordonnées	N°carte	Nom entreprise	Coordonnées	N°carte
AIME SERGE TRAVAUX PUBLICS	Serge AIME 6560 Route de Puygaillard 82800 VAÏSSAC serge.aime@hotmail.fr 06 74 66 01 34	1	CAZEAUX S	Stéphan CAZEAUX 512 B Chemin Crois de l'Agneau 82290 LACOURT SAINT PIERRE stc82cts@yahoo.fr 06 08 33 62 57	7
BATTISTELLA TP (EURL)	Christophe BATTISTELLA 463 Chemin d'Abadie 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE cbattistella.tp@orange.fr 06 83 15 81 42	2	COMBA Philippe TP	Philippe COMBA 2619 Route des Rives de l'Aveyron 82350 ALBIAS philippe.comba@neuf.fr 05 63 30 20 60 – 06 78 92 64 16	8
BF VRD	Erwan FISCHER 6365 Route du Fau 82000 MONTAUBAN contact@bf-vrd.fr 06 70 77 36 15	3	CORBIERE TERRASSEMENT	Olivier CORBIERE 805 Route de la Grésigne 82230 MONCLAR DE QUERCY corbiere.terrassement@orange.fr 06 47 89 45 01	9
BOUSQUET TP	Jérôme BOUSQUET 1895 Route de la Rouquette – Mas de Rivals 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE bousquet.tp@orange.fr 05 63 25 47 17 – 06 08 37 29 66	4*	TP- Terrassement DARO Joël	Joël DARO 498 Chemin de la Serre 82370 CORBARIEU joel.daro@orange.fr 05 63 30 10 24 – 06 70 18 49 67	10
BOVO ET FILS (SARL)	Francis BOVO 500 Chemin de la Forêt 82600 VERDUN SUR GARONNE accueil@bovoetfils.fr 05 63 02 52 67	5	Frédéric LONJOU (SARL)	Frédéric LONJOU 5 ZA le Chirou 82160 CAYLUS frederic.lonjou@orange.fr 05 63 67 07 95 – 06 83 05 46 96	11
BOZOULS TP	Julien BOZOULS 171 Chemin de Races 82290 BARRY D'ISLEMADE Bozouls.tp@hotmail.fr 06 48 33 41 69	6	GAUTIER GMT	Grégory GAUTIER 1898 Chemin de Badie Haute 82500 SERIGNAC gautier.gmt@outlook.fr 06 71 01 56 47	12

Nom entreprise	Coordonnées	N° carte	Nom entreprise	Coordonnées	N° carte
HUGON TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIER (SARL)	Florian HUGON 493 Route de Cahors 82400 SAINT CLAIR hugon-tp@bbox.fr 05 63 39 74 97 – 06 77 06 69 24	13	RAUJOL TERRASSEMENT (SARL)	Patrick RAUJOL ZI le Port 82800 NEGREPELISSE terrassement.raujol@orange.fr 05 63 30 84 18 – 06 10 46 15 11	19
LASJUNIES ET FILS (SARL)	Thibaut LASJUNIES 34 bis Lotissement de la Plaine 82400 VALENCE D'AGEN sarl.lasjunies@gmail.com 06 68 69 73 19	14	SAS NATUREO	Christophe SEGUIER 1168 Impasse des Berges 82600 SAINT SARDOS natureo.phyto@gmail.com 07 89 50 75 65	20
MARK TP – SOS Canalisation 82	Marc BENDJADI 370 Chemin des Plauses 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE marktp@hotmail.fr 06 81 48 96 56	15	TEYSSÉDOU TP (SAS)	Flavien TEYSSÉDOU 1258 Chemin de Montagnac 82300 CAUSSADE contact@tp-teyssedou.fr 05 63 65 02 84 – 06 12 59 78 36	21
TP MARENGO GUY	Guy MARENGO 310 Route de Molières 82130 L'HONOR DE COS tpmarengo@gmail.com 06 03 70 18 07	16	TRANSPORT AMBAYRAC	Fabrice AMBAYRAC 56 Rue de la République 82350 ALBIAS transport-ambayrac@orange.fr 07 57 19 89 70	22
NRTP	Nicolas RISPE 51 Impasse des Girolles 82200 LIZAC nrtp82@yahoo.com 06 82 47 64 92	17	VLMT	Béatrice BOUSSAC 13 Rue Gustave Eiffel 82400 VALENCE D'AGEN vlmtp0147@orange.fr 05 63 94 34 07 – 06 68 06 88 07	23
PASSEDAT TNTC (SARL)	Teddy PASSEDAT 3185 Route de Puygaillard 82800 VAÏSSAC sarl.tntc@orange.fr 05 63 64 26 86 – 06 87 22 87 83	18	SARL LODUSOL	Sylvain BOISSIERE 711 B Route de Nals 82150 SAINT AMANS DU PECH contact.lodusol@gmail.com 06 30 57 74 35	24

Nom entreprise	Coordonnées	N° carte
SARL HP	Pierre HOEPPE 3 Rue des Tuileries 82100 CASTELSARRASIN hoeppe.pierre@live.fr 06 36 52 15 44 – 06 47 01 24 83	25
SAS DELBREIL	Frédéric DELBREIL 142 Chemin de la Nauze 82130 LAFRANCAISE btp.delbreil@gmail.com 05 63 25 36 33	26
<i>Chaque installateur est associé à un numéro permettant de les localiser sur la carte ci-jointe.</i> <i>*Pour le n° 4, cette entreprise est domiciliée hors Tarn-et-Garonne mais elle intervient dans le département.</i>		

Annexe à la Charte départementale de l'ANC : Localisation des Installateurs adhérents 2026

